

# Niger

*Principaux développements depuis mars 1999 : le Niger n'a pas encore présenté son rapport Article 7, attendu depuis le 27 février 2000. Les accords de paix signés en 1998 appelaient au déminage dans les régions du Nord mais aucun enlèvement de mines n'aurait eu lieu jusqu'à présent.*

Le Niger a signé le Traité d'Interdiction des Mines le 4 décembre 1997 et l'a ratifié le 23 mars 1999. Le traité est entré en vigueur au Niger le 1 septembre 1999. Le Niger n'a entrepris aucune mesure d'application nationale. Il n'a pas encore présenté son rapport Article 7, attendu depuis le 27 février 2000. En janvier 2000, un porte-parole du Ministère des Affaires Étrangères a rapporté à l'Observatoire des Mines que le Ministère des Affaires Étrangères avait envoyé le formulaire du rapport à la section d'Études Stratégiques du Ministère de la Défense pour qu'il soit complété et que le rapport serait présenté dans les délais<sup>[1]</sup>.

Le Niger a participé à la Première Conférence des États Parties (FMSP) à Maputo, en mai 1999, avec une délégation de représentants des Ministères de la Défense et des Affaires Étrangères. Il n'a assisté à aucune réunion intersessionnelle du traité à Genève en 1999 et 2000. Alors que le Niger avait appuyé en 1996, 1997 et 1998 les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il était absent du vote sur la résolution de l'Assemblée Générale en appui au traité, le 1 décembre 1999.

Le Niger n'est pas partie au Protocole II amendé de la Convention sur les Armes Conventionnelles, ni membre de la Conférence sur le Désarmement.

Si le Niger n'est pas connu pour avoir jamais produit ni exporté de mines antipersonnel, il semble que ses forces armées détienne un stock de mines antipersonnel. Le gouvernement n'a pas fourni d'information sur la quantité ou le type de mines détenues en stock.

Si la situation politique du Niger s'est quelque peu stabilisée en décembre 1999 lors de l'investiture d'un nouveau gouvernement, des acteurs non-étatiques continuent à être actifs dans le Nord et l'Est du pays, notamment les rebelles Touareg et Toubou. Des mines antipersonnel auraient été utilisées par le passé tant par les forces armées nigériennes que par les rebelles. Bien qu'il y ait eu de nouvelles victimes de mines non enlevées, l'Observatoire des Mines n'a pas pu établir si elles avaient été provoquées par des mines posées en 1999 et 2000 ou par des mines déposées avant cette époque. Selon l'ONG *Democracy 2000*, les Forces Armées Révolutionnaires du Sahara (comprenant les rebelles FARS et Toubou) auraient posé des mines pour protéger leurs bases dans les montagnes Air dans les régions du Nord et du Centre du pays et dans la région du Ténéré du désert saharien <sup>[2]</sup>.

Les accords de paix signés avec la rébellion FARS et Toubou à N'Djamena en 1998 incluait des approvisionnements pour le déminage des régions Nord du Niger affectées

par les mines, mais aucun enlèvement de mines n'aurait encore eu lieu. Le Niger n'est pas seulement affecté par les mines depuis un récent conflit armé mais également par des dépôts de mines datant de la Seconde Guerre Mondiale.

Les Forces Armées nigériennes auraient atteint un record de victimes de mines en 1999 mais les détails exacts ne sont pas encore publiquement disponibles. *Democracy 2000* a rapporté à l'Observatoire des Mines que cinq personnes auraient été mutilées par des mines antipersonnel et soignées à la garnison militaire Gamkallé à Niamey, et qu'un camion civil aurait été touché par une mine antipersonnel près de la frontière libyenne, provoquant la mort d'au moins trois personnes [3].

---

[1] Entretien avec Ado El Hadj Abou, Chef de la Division pour les Nations Unies et les Conférences Internationales, Ministère des Affaires Étrangères, 19 janvier 2000.

[2] Entretien avec Ali Sékou Maina, Directeur de Programmes, Democracy 2000, Niamey, 10 mars 2000.

[3] Ibid.